

2010
 L'ORDRE DU MÉRITE
DU COMMERCE DE DÉTAIL



CONSEIL QUÉBÉCOIS DU
COMMERCE DE DÉTAIL

Le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) représente et valorise le secteur du commerce de détail et les détaillants qui en font partie afin d'assurer le sain développement et la prospérité du secteur, et ce depuis plus de 30 ans.

L'Ordre du mérite du commerce de détail vise à reconnaître les détaillants qui se démarquent dans leur région respective par l'excellence de leur gestion, leur initiative et leur engagement, leur rôle de leader et leur implication communautaire.

LA RECONNAISSANCE DANS LE COMMERCE DE DÉTAIL

Être titulaire de *l'Ordre du mérite du commerce de détail* du CQCD, c'est une reconnaissance provinciale remise devant ses pairs, qui se fera lors d'une cérémonie officielle, le **lundi 15 mars 2010**, à la Soirée des détaillants dans le cadre du 17^e Congrès du commerce de détail.

Le récipiendaire recevra :

- Le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation décernera un certificat honorifique à chaque lauréat et le CQCD remettra une plaque confirmant l'attribution de l'Ordre du mérite du commerce de détail ;
- Le CQCD enverra un communiqué de presse sur le récipiendaire et son entreprise gagnante en plus de diffuser une publicité avec photo du lauréat recevant la distinction, dans le journal régional et ce dans la semaine suivant l'événement ;
- Les lauréats et leurs accompagnateurs se verront offrir gracieusement le cocktail avec les dignitaires invités dont le ministre du développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, la soirée et une nuitée pour 2 personnes au Fairmont – Le Reine Élisabeth où se déroulera l'événement;
- Les lauréats bénéficieront d'un rabais de 50 % sur leur inscription au 17^e Congrès du commerce de détail, s'il souhaite y participer, et est non transférable;
- Un survol du profil du lauréat et de son entreprise sera présenté par le biais d'une capsule audiovisuelle projetée durant la Soirée à plus de 200 convives;

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible, la personne doit satisfaire aux exigences suivantes :

1. Le candidat doit être dirigeant(e) ou gestionnaire en fonction depuis au moins cinq (5) ans dans le même commerce de détail (vente ou location de produits de consommation) ou est propriétaire d'un commerce de détail. Son leadership et son engagement sont un modèle pour sa communauté et sa région. **Ce détaillant et son entreprise doivent être parrainés par l'organisme local ou régional de son secteur.**
2. N'est pas admissible, la personne œuvrant dans les domaines de la restauration ou de l'hôtellerie à moins qu'elle ne vende également des produits (exemple : boulangerie, pâtisserie, café avec boutique attenante).
3. Les candidatures doivent avoir été soumises par l'organisme parrain avec l'accord de la personne concernée (voir la Fiche de consentement du candidat).
4. Seuls les dossiers complets seront considérés.
5. La remise des dossiers complets des candidatures est requise pour
le lundi 1^{er} février, 16h00.

Le dossier et tous les renseignements relatifs au candidat et à son entreprise seront traités de façon confidentielle.

LE JURY 2010

La sélection des lauréats sera faite par un jury composé de représentants d'organisations provenant de diverses sphères d'activités, notamment :

- Société immobilière
- Fédération des chambres de commerce du Québec
- Conseil québécois du commerce de détail
- HEC Montréal
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Société de développement commercial
- Société du développement économique et urbain, Ville de Montréal

Les décisions du jury sont finales et sans appel, celui-ci étant libre notamment de désigner qu'un seul lauréat par région ou de n'en désigner aucun. De plus, le jury attribue deux prix maximum pour chaque secteur d'activité. Le jury se réserve également le droit de n'en désigner aucun.



La présente a pour but d'autoriser :

(Organisme parrain qui soumet la candidature)

à soumettre ma candidature au CQCD dans le cadre de *l'Ordre du mérite du commerce de détail* – Édition 2010.

(Merci d'écrire lisiblement)

Nom : _____
(Candidat)

Titre : _____

Entreprise : _____

Signature : _____

Date : _____

Signature de la personne-ressource de l'organisme parrain :

Date : _____

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DU CANDIDAT

Nom du candidat : _____

Entreprise : _____

PORTRAIT DE L'ENTREPRISE

Année d'ouverture : _____

Aspect juridique :
Ex. : Inc. ou Ltée _____

Catégorie d'entreprise
100 employés et + _____
100 employés et - _____

Type d'entreprise : _____

Nombre d'employés : _____ Chiffre d'affaires : _____

Secteur d'activité : _____

RIX / RECONNAISSANCES OBTENUS

Nom du prix	Année	Attestation fournie
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>

DESCRIPTION DU CANDIDAT 2010

(vous devez joindre un document pertinent pour justifier et étoffer la candidature, jusqu'à un maximum de 15 pages, basé sur ces éléments :

Savoir-faire (croissance exceptionnelle, chiffre d'affaires) :

L'Excellence dans sa gestion des ressources humaines et financières

Initiatives remarquables :

Innovation et créativité dans sa commercialisation et son positionnement

Rôle de leader, de modèle :

Leadership dans le développement et l'opération de son commerce

Implication sociale :

L'engagement et l'implication dans la collectivité locale, régionale et provinciale

**Avant de faire l'envoi du dossier du candidat, assurez-vous
d'avoir tous les documents nécessaires**

La candidature peut être envoyée par courriel, toutefois il est requis de fournir les documents originaux par la poste avec les signatures, pour être admissible.

- Lettre de recommandation du candidat faite par l'organisme *parrain* (la lettre doit être imprimée sur le papier en-tête de l'organisme parrain);
- Fiche de mise en candidature;
- Fiche de consentement du candidat;
- Fiche de renseignements et document pertinent justifiant la candidature
- Curriculum vitae du candidat;
- Photo, court vidéo, articles de presse du candidat et de son commerce, veuillez consulter le document sur le matériel visuel requis pour capsule vidéo

Critères d'évaluation

1. **Savoir-faire**

Quel est le cheminement personnel du candidat ?
Quel est sa croissance – son cheminement d'affaires ?
Comment ce détaillant se comporte-t-il face à ses concurrents ?
Comment fait-il pour se maintenir à l'avant-garde ?
La gestion financière du commerce est-elle saine ?
Comment ce détaillant s'adapte-t-il aux changements dans son secteur ?
A-t-il vécu des obstacles importants dans son cheminement ?
De quelle façon les a-t-il surmontés ?
Comment réagit-il face à l'éclatement des marchés ?

2. **Initiatives remarquables**

Quelles sont les initiatives prises par ce détaillant pour se démarquer et s'impliquer activement dans sa communauté locale ?
A-t-il piloté des dossiers et des projets innovateurs et marquants pour la collectivité ?
Quel a été l'impact et les conséquences positives de ces initiatives ?
A-t-il reçu des prix pour ces initiatives ?

3. Rôle de leader

Comment ce détaillant arrive-t-il à motiver ses troupes et à devenir un modèle pour ses employés et/ou pour sa communauté ?

A-t-il favorisé la formation et le perfectionnement de ses employés ?

Est-il rassembleur et charismatique ?

Ses actions influencent-elles ses pairs ?

Par ses actions et son savoir-faire a-t-il fait progresser l'industrie ?

4. Implication sociale

Comment ce détaillant s'implique-t-il auprès de la communauté d'affaires et de sa communauté en général.

Quel impact son implication génère-t-elle ?

A-t-il initié et consolidé des maillages avec ses pairs ou avec la communauté en général ?

5. Autres éléments pertinents à la candidature

Ajout d'éléments qui font que ce détaillant devrait recevoir l'Ordre du mérite du commerce de détail et qui ne cadrent pas nécessairement avec les quatre critères précédents.